



Pour diffusion immédiate

Le 11 juillet 2007

Symbole: AZM.Croissance TSX

Communiqué de presse

Azimut et Channel forment une alliance stratégique pour l'Équateur

Longueuil, Québec - Exploration Azimut Inc. (« Azimut ») et Channel Resources Ltd. (« Channel ») ont signé une entente afin de former une alliance stratégique pour l'exploration minérale en Équateur en Amérique du Sud. Selon les termes de cette entente, Azimut doit fournir un rapport d'évaluation du potentiel minéral à l'échelle du pays dans le but d'identifier des cibles majeures d'exploration. Ce rapport permettra à Channel de constituer un portfolio de projets ayant un excellent potentiel de découverte.

Azimut conduira cette évaluation en utilisant de façon rigoureuse des données géoscientifiques régionales, publiques et non publiques, incluant des données géochimiques multi élémentaires, des données magnétiques aéroportées, la gravimétrie, la topographie digitale ainsi que des données structurales. Le potentiel pour l'or et pour d'autres substances sera évalué avec des méthodologies de pointe en traitement de données utilisées de façon exclusive par Azimut.

Le rapport de ciblage (le « Rapport »), financé par Channel, a déjà été complété. Plusieurs secteurs d'intérêt ont été identifiés et sont actuellement examinés.

Selon les termes de l'alliance stratégique, pendant les 6 premiers mois suivant la remise du Rapport, Channel a le droit exclusif et l'option d'acquérir toute cible identifiée dans le Rapport. A l'acquisition de la première de ces cibles, Channel accordera à Azimut:

- 250 000 actions ordinaires de Channel;
- 250 000 bons de souscription donnant le droit d'acquérir pendant 2 ans des actions ordinaires à un coût d'exercice établi au prix du marché à la date d'émission des bons;
- 1% des revenus nets de fonderie (« NSR ») sur chaque propriété acquise suite aux informations contenues dans le Rapport.

Pendant une période subséquente de 9 mois, Channel et Azimut auront chacun le droit d'acquérir des propriétés basées sur les recommandations du Rapport. Pour toute cible qu'Azimut souhaite acquérir pendant cette période, Channel aura un droit de premier refus d'une durée de 30 jours sur cette cible (le « Droit ») et pourra acquérir cette cible en assumant tous les coûts d'acquisition et en octroyant à Azimut 1% NSR. Si Channel n'exerce pas ce Droit, et si Azimut acquiert ce projet, Azimut octroiera à Channel 1% NSR sur ce projet.

Pendant une période de 15 à 60 mois suivant la remise du Rapport, Channel et Azimut pourront chacun acquérir des droits miniers sur toute cible présentée dans le Rapport avec l'obligation, pour Channel seulement, d'octroyer à Azimut 1% NSR sur chaque projet acquis.

Cette entente est sujette à l'approbation de la Bourse TSX-Croissance.

Channel est une société d'exploration engagée dans l'acquisition d'un intérêt majoritaire sur le projet aurifère El Mozo en Équateur. Channel détient également des intérêts dans 2 projets d'exploration au Burkina Faso en Afrique de l'Ouest.

Azimut est une société d'exploration minière utilisant des méthodologies de ciblage d'avant-garde pour découvrir des gisements majeurs.

- 30 -

Contact et information

Jean-Marc Lulin, président et chef de la direction

Normand Champigny, vice président exécutif

Tel.: (450) 646-3015 – Fax: (450) 646-3045

info@azimut-exploration.com

www.azimut-exploration.com